



Envoyé en préfecture le 16/06/2025  
 Reçu en préfecture le 16/06/2025  
 Publié le 17/06/25  
 ID : 031-213104219-20250616-DEC2025\_30-AR

# Commune de PINS-JUSTARET

## DECISION N° 2025-30

### PORTANT AVENANT n°1 AU MARCHE DE REAMENAGEMENT DES LOCAUX PROVISOIRE DE LA GENDARMERIE Lot n°4

Le Maire de PINS-JUSTARET ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2024 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation la passation l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres,

Vu la décision 2025-24 portant attribution du marché public de travaux pour l'aménagement des locaux provisoires de la Gendarmerie.

Considérant la nécessité de réaliser une chape légère de 5 cm d'épaisseur,

Vu la proposition de la Maitrise d'œuvre Passerelle, 1 rue Colette Besson à ROQUETTES 31120.

### DECIDE :

#### Article 1er :

La Commune de Pins-Justaret approuve et autorise le Maire à signer le projet de d'avenant n° 1 au marché de de travaux pour l'aménagement des locaux provisoires de la Gendarmerie avec la société OCTOPUS 25, Impasse Wilson 46000 CAHORS, dans les conditions suivantes :

Euros	HT	TVA	TTC
Lot 4 Marché initial	48 267.76	9 653.55	57 921.31
Avenant 1	1 195.00	239.00	1 434.00
Nouveau total Lot 4	49 462.76	9 892.55	59 355.31

